

# LES QUARTIERS DES CATHÉDRALES EN PROVENCE.

## *État de la question*

Si les cathédrales provençales, avec leurs cloîtres, sont étudiées depuis longtemps, l'intérêt accordé au quartier qui les entourait autrefois est relativement récent. Cette remarque vaut d'ailleurs pour le reste de la France aussi... et pour le reste de l'Europe finalement. Pour la Provence, il faut citer les études pionnières de Claude Sintès et Rollins Guild sur Arles et Aix. La thèse de doctorat de ce dernier, publiée en 1987<sup>1</sup>, était consacrée à la cathédrale d'Aix-en-Provence mais aussi à son cloître et aux bâtiments canoniaux qui l'entourent, à défaut d'un véritable quartier canonial qui n'existe pas dans cette ville. Claude Sintès avait effectué, quant à lui, une étude du quartier canonial d'Arles dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, dont la matière essentielle a été publiée sous forme d'article en 1980<sup>2</sup>. Un travail de maîtrise plus récent a apporté des précisions sur un édifice majeur de ce quartier, la maison du prévôt<sup>3</sup>. J'ai moi-même consacré ma recherche de thèse de doctorat aux quartiers canoniaux des cathédrales du Sillon rhodanien et du littoral méditerranéen, travail publié en 1992<sup>4</sup>. Dans ce cadre, j'ai travaillé de façon approfondie sur un quartier canonial situé aux portes de la Provence mais en dehors de cette région, celui de Viviers, qui présente l'intérêt d'être le seul en France à avoir conservé sa clôture en sus d'un certain nombre de bâtiments canoniaux, malheureusement pas le cloître que j'ai pu révéler à l'occasion de plusieurs campagnes de fouilles. Je n'avais abordé les autres quartiers de la région que de façon plus superficielle, notamment, outre ceux d'Aix et d'Arles, ceux d'Apt, Carpentras, Cavaillon, Nîmes, Avignon, Orange, Vaison, Narbonne, Agde, donc quelques quartiers provençaux

---

1. Rollins GUILD, *La cathédrale d'Aix-en-Provence. Etude archéologique*, Paris, 1987.

2. Claude SINTÈS, « Les salles et bâtiments canoniaux du cloître Saint-Trophime d'Arles », dans *Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 16 (1980), p. 123-142.

3. Guillaume BELTRAN, *Les maisons du prévôt arlésien: du logis à la demeure, un édifice religieux et une maison urbaine. Apport pour la connaissance du quartier canonial*, Mémoire de maîtrise, Université de Provence, 1999. 1 vol. de texte 155 p. et un vol. de 33 pl.

4. Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales. Quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, Paris, 1992.

qui ont plus tard fait l'objet de publications, pour la plupart sous forme de monographies dans l'ouvrage collectif sur « Les chanoines dans la ville » que j'avais dirigé aux côtés du regretté Jean-Charles Picard<sup>5</sup>. Le vaste travail de prosopographie entrepris un peu plus tard sous la direction d'Hélène Millet dans le cadre d'un GdR, les *Fasti ecclesiae gallicanae*, vise à donner, diocèse par diocèse, la liste et la carrière des chanoines du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, avec, en tête de chaque volume, une notice institutionnelle et une autre sur le quartier de la cathédrale. Plus d'une dizaine de diocèses ont d'ores et déjà été publiés mais aucun pour la Provence. Le plus proche géographiquement est celui de Mende<sup>6</sup>. Récemment a été publié un ouvrage sur un autre quartier canonial situé aux portes de la Provence, celui de Nîmes<sup>7</sup>. Un travail plus approfondi que le mien resterait à faire pour la Provence, notamment pour Marseille qui est un grand absent en ce domaine.

Je me contenterai ici de faire le point sur les connaissances autour de quelques thèmes qui me semblent essentiels en ce qui concerne le cadre de vie des chanoines : la question de la clôture, le cloître, les bâtiments canoniaux

#### LA CLÔTURE

L'obligation d'entourer le quartier de la cathédrale par une clôture, à l'image de celle qui s'imposait aux moines, était affirmée tant par la règle destinée aux chanoines de Metz par Chrodegang que par celle, issue du concile tenu à Aix-la-Chapelle en 816, qui s'adressait à l'ensemble des communautés de l'empire. Il s'agissait de cerner un espace réservé à la prière, où les tentations seraient tenues à l'écart, en l'occurrence les laïcs, plus spécialement les femmes, et aussi les activités profanes (le commerce). La règle d'Aix précisait que les cloîtres de chanoines devaient être protégés avec soin « afin que le loup invisible ne trouve un accès par où il ait la possibilité de pénétrer dans la bergerie du Seigneur et d'y dérober quelque une des brebis »<sup>8</sup>. Dans la pratique, la clôture (le « cloître ») devait englober, outre les sanctuaires du groupe cathédral, les bâtiments communs du chapitre, les maisons individuelles abritant les chanoines, les autres clercs de la cathédrale et leur *familia*.

L'exemple de Viviers donne encore l'image de ce que devait être ce « cloître ». L'enceinte, fortifiée lors de la guerre de Cent ans est entièrement conservée, avec sa porte primitive, devenue le clocher de la cathédrale et ses deux portes du XIV<sup>e</sup> siècle. Plus au nord, le quartier canonial de Lyon, en Languedoc celui de Béziers étaient, comme celui de Viviers, solidement

5. Jean-Charles PICARD dir., *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, 1994.

6. Philippe MAURICE, *Fasti ecclesiae gallicanae, 8: diocèse de Mende*, Turnhout, 2004.

7. *Le quartier cathédral de Nîmes à travers les âges*, Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, 2013.

8. *Patrologie latine*, 105, col. 915. Voir Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales...*, op. cit., p. 95-99.

clos. Il existait clairement une clôture à Nîmes<sup>9</sup>. Mais faut-il étendre cette image aux quartiers de cathédrales provençaux ?

L'exemple d'Arles est un peu particulier car il s'agissait d'une communauté régulière, usant d'un dortoir et d'un réfectoire communs. Une clôture existait en 1195 puisqu'à cette date un acte de vente cite un terrain situé « à l'extérieur du portail des chanoines »<sup>10</sup>. Ce portail existe toujours (fig. 1) : belle porte romane, l'arc en plein cintre entouré d'une archivolte moulurée, délimitant un tympan appareillé, sans décor, avec un linteau appareillé à joints en baïonnette, sur deux colonnettes à chapiteaux corinthiens.



Fig. 1 : Arles. Porte du cloître de la cathédrale.

On peut penser qu'alors la cathédrale constituait la limite nord du *claustrum*, le palais archiépiscopal la limite ouest. Le *claustrum* intégrait la cour de l'archevêché, celle du cloître avec les deux galeries alors construites et les bâtiments qui le bordaient : chapitre, dortoir, réfectoire. Selon Paul-Albert Février, c'est sans doute vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle qu'une nouvelle enceinte urbaine a été établie. Les chanoines, à l'étroit dans leur clôture, en profitèrent pour s'agrandir en implantant une série de maisons destinées aux dignitaires du chapitre de part et d'autre d'une rue, entre l'ancien *claustrum* et la nouvelle enceinte urbaine (fig. 2). Il suffisait de fermer la rue aux deux extrémités pour obtenir une clôture, système de la rue des chanoines bien connue par ailleurs dans le milieu canonial<sup>11</sup>. Ce dispositif ne semble cependant avoir été finalisé que tardivement puisque les statuts du chapitre de 1369 n'y font pas allusion alors que ceux de 1434 indiquent que le prieur claustral doit tenir les deux portes du cloître fermées la nuit, avec, plus loin, la précision que les barrières étaient « nouvellement faites »<sup>12</sup>.

9. Odile MAUFRAS, *Le quartier cathédral de Nîmes...*, op. cit., p. 15-21.

10. *Gallia christiana novissima*, III, n° 2563.

11. Citons les exemples de la cathédrale de Laon, des collégiales de Brioude, Saint-Etienne de Troyes.

12. *Gallia christiana novissima*, III, n° 2969, statuts 20 et 72.

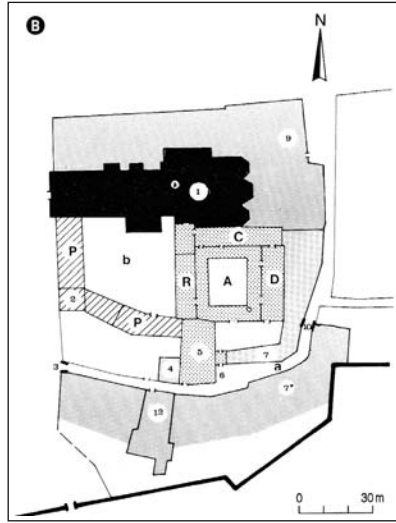


Fig. 2: Arles. Plan du quartier de la cathédrale au xv<sup>e</sup> siècle. 1: cathédrale; 3 et 10: portes; 6: grenier de la dîme; 7: prévôté; 9 et 12: maisons de dignitaires; A: cloître; C: salle du chapitre; P: palais épiscopal; R: réfectoire.  
(Y. Esquieu, *Autour de nos cathédrales...*, *op. cit.*).

Apt offre l'exemple d'une clôture établie autour d'un quartier occupé par une communauté séculière et constituée, au moins en partie, par la succession des maisons canonicales. Nous sommes surtout informés par un article des statuts de 1372 qui précisent que «les portes de la chanoinie» devaient être «fermées chaque nuit après la sonnerie de la cloche» et rouvertes seulement le matin, qu'on ne pouvait les ouvrir la nuit sans l'autorisation du prévôt. En fait cette clôture n'était plus alors que symbolique puisque chaque chanoine pouvait la contourner en usant de la porte qu'il avait fait ouvrir dans le mur auquel sa maison était adossée. Les statuts de 1372 voulurent faire cesser cet abus en ordonnant que «toutes les portes du pourtour de la chanoinie, sauf la porte majeure, et aussi les portes des maisons ou chambres sortant de ladite chanoinie (...) soient fermées (...) et murées d'un bon mur dans l'espace de trois mois»<sup>13</sup>. On supposera aisément qu'une telle injonction a dû rester lettre morte.

Il s'agit là des seuls cas avérés de clôtures isolant clairement l'ensemble du quartier canonial en Provence. Même Avignon, où la communauté canoniale était, comme à Arles, régulière, n'a connu qu'une clôture partielle.

Nous relevons en revanche plusieurs exemples provençaux de groupements monumentaux établis autour de la cathédrale et du cloître, avec une nette délimitation intégrant éventuellement la demeure du prévôt du chapitre et celle de quelques dignitaires, mais laissant à l'extérieur les habitations des

13. B.M. Carpentras, ms. 1301, f<sup>o</sup> 175, statut 55.

autres chanoines et clercs de la cathédrale. Un mur entourait bien ce groupe d'édifices mais il ne peut être considéré comme une clôture isolant le monde des chanoines de la ville laïque.

À Carpentras, un plan d'époque révolutionnaire<sup>14</sup> et d'autres témoignages nous apprennent qu'on pénétrait dans la clôture au nord par une porte fortifiée qui donnait sur une cour, avec de part et d'autre la chapelle Saint-Etienne, le cimetière et des dépendances du chapitre puis, par un passage voûté, on gagnait le cloître sur lequel ouvraient le chapitre, le réfectoire, des maisons de dignitaires et celle du plus ancien chanoine. Le palais épiscopal délimitait le quartier du côté ouest. Ce dispositif (fig. 3) semble ancien puisqu'il n'intégrait pas la maison de l'archidiaque, dignité créée en 1306<sup>15</sup>; ce personnage logeait dans une rue progressivement colonisée par les juifs.

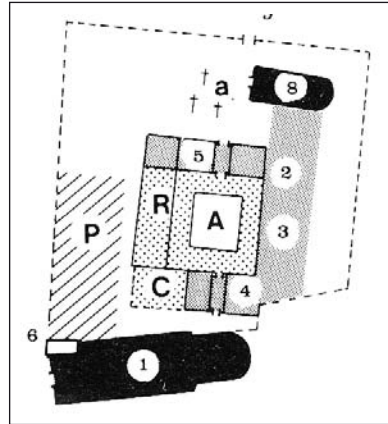


Fig. 3: Carpentras. Plan du quartier de la cathédrale au XII<sup>e</sup> siècle.

1 : cathédrale; 2 : prévôté;  
3-5 : maisons canoniales; A : cloître;  
C : salle du chapitre; D : dortoir;  
P : palais épiscopal; R : réfectoire.  
(Y. Esquieu, *Autour de nos cathédrales...*, op. cit.).

À Aix-en-Provence, un bloc monumental bien caractérisé et montré avec des éléments fortifiés sur le plan de Belleforest en 1573, regroupait au sud du groupe cathédral le cloître, la demeure du prévôt et les bâtiments communs du chapitre. Un tel regroupement existait aussi à Fréjus, avec un accès contrôlé par la maison du prévôt. Les habitations canoniales d'Aix étaient dispersées dans le bourg Saint-Sauveur.

Dans le cas de figure que nous venons de décrire, les habitations des chanoines et des clercs de la cathédrale étaient mêlées à des demeures laïques et à des commerces. La notion de clôture avait disparu. Il en est de même lorsque le bloc monumental formé près de la cathédrale est moins net encore. C'est le cas de Cavaillon où les clercs habitaient, pour la plupart, derrière la cathédrale, particulièrement autour de la place aux Herbes, centre commercial de la ville. Le prévôt demeurait tout près de là, à proximité de l'étal d'un boucher<sup>16</sup>

Au total, il ne semble pas qu'en Provence on ait beaucoup respecté le chapitre de la règle canoniale concernant l'obligation de la clôture. Les cas d'Arles et d'Apt paraissent exceptionnels dans l'état actuel de nos connaissances. Mais il faut considérer aussi que notre documentation est relativement

14. A.C. Carpentras, DD 15.

15. B.M. Carpentras, ms. 1320, f<sup>o</sup> 16 v<sup>o</sup>.

16. Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales...*, op. cit., p. 120-128.

tardive, que des clôtures ont pu exister à l'époque carolingienne et au moment de la réforme grégorienne et qu'elles ont pu devenir obsolètes ensuite.

## LE CLOÎTRE

Plusieurs cathédrales provençales ont conservé leur cloître. D'autres ont disparu comme celui de Carpentras<sup>17</sup>. Certaines cathédrales, comme celle de Grasse et de Digne, n'en ont jamais possédé. C'est que la nécessité d'établir les bâtiments du chapitre autour d'un cloître monumental ne figure en rien dans la règle d'Aix-la-Chapelle même si, au même moment, le manuscrit de Saint-Gall en donnait le modèle pour le monde monastique.

En Provence, les cloîtres canoniaux apparaissent tardivement, pas avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, voire le début du XIII<sup>e</sup> siècle. La fouille menée à Aix-en-Provence a montré qu'avant le cloître actuel, daté de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, il n'en a pas existé d'autre, contrairement à une hypothèse qui avait été émise par certains. À Nîmes, l'étude récente d'Odile MaufRAS entend restituer une succession de trois cloîtres depuis le XI<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Cela semble bien peu plausible: il n'en existe aucun témoignage archéologique; le document de 1080 invoqué pour imaginer un premier cloître antérieur à cette date et un nouveau construit à ce moment parce qu'il y est question d'un jardin attenant au *claustrum novum*, doit être interprété comme référence à la clôture et non à un cloître monumental. C'est le problème, à propos de ce texte comme d'autres, posé par la signification ambiguë du terme *claustrum*. Par ailleurs, l'espace libre quadrangulaire attenant à un réfectoire, donné comme seconde preuve, n'implique en rien la présence de galeries, on le verra plus loin pour Aix.

Cette apparition tardive du cloître monumental dans la France du Sud-Est contraste avec des présences plus anciennes observées, rarement cependant, en d'autres lieux: dès l'époque carolingienne à Autun comme l'ont révélé les fouilles de Christian Sapin<sup>19</sup>, vers 1100 à Toulouse<sup>20</sup>.

L'idéal affiché par le monde canonial était la vie commune à l'image de la vie apostolique et le cloître en était le symbole<sup>21</sup>. Les apôtres y sont parfois clairement présents: à l'entrée de la salle capitulaire du cloître de Toulouse<sup>22</sup>, au cloître d'Arles, peut-être à celui de Viviers, où l'on a retrouvé une statue de saint Jacques<sup>23</sup>. A Aix-en-Provence, c'est le seul saint Pierre, le chef du

17. Aux portes de la Provence, c'est aussi le cas des cloîtres de Nîmes et Viviers.

18. Odile MAUFRAS, *Le quartier cathédral de Nîmes...*, *op. cit.*, p. 16-18.

19. Jean-Charles PICARD dir., *Les chanoines dans la ville*, *op. cit.*, p. 166-167.

20. Quitterie CAZES, *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse*, Carcassonne, 1998, p. 119-120.

21. Marie-Humbert VICAIRE, *L'imitation des apôtres: moines, chanoines et mendiants (IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1963.

22. Quitterie CAZES, *Le quartier canonial...*, *op. cit.*, p. 129-132.

23. Yves ESQUIEU, «Viviers. Découverte d'une sculpture romane», dans *Bulletin Monumental*, 1988, p. 37.

collège apostolique, qui évoque cet idéal de la vie commune, bien situé à un angle du cloître, là où se rencontraient la salle capitulaire et l'ancienne maison commune du chapitre (fig. 4).

Cet idéal est explicité de façon quelque peu obscure au cloître de Vaison par une inscription qui domine le quadrilatère et dont le texte exhorte les chanoines à «garder fidèlement la règle du cloître», à «embraser la demeure quadrangulaire afin de vivifier les pierres vivantes au nombre de deux fois six», allusion à la fois à l'effectif apostolique et à celui des chanoines de cette cathédrale<sup>24</sup>. Mais si le cloître canonial assume bien son rôle symbolique, il n'est en rien au centre d'une vie commune réelle comme c'est le cas du cloître monastique, sauf si la communauté est régulière, comme à Arles ou Avignon, puisque les chanoines demeurent le plus souvent dans leurs maisons individuelles.



Fig. 4 : Aix-en-Provence. Statue de saint Pierre sur un pilier du cloître (Cl. Y. Esquieu).

Les cloîtres canoniaux de Provence ne présentent aucune particularité architecturale ou ornementale par rapport aux cloîtres monastiques de cette région ou d'ailleurs. Il faut cependant noter les localisations non habituelles des cloîtres d'Arles, décalé vers l'est par rapport à la façade sud de la cathédrale, et d'Avignon, implanté derrière le chevet. Les cloîtres des cathédrales provençales se sont parfois installés tardivement au cœur d'un espace quadrangulaire préexistant. Ce ne sont alors pas les bâtiments canoniaux qui se sont construits autour du cloître mais le cloître qui s'est installé au milieu de bâtiments canoniaux préexistants. Rollins Guild l'a bien démontré pour Aix-en-Provence.

Les murs nord et est du cloître de Vaison, construits en moellons, appartenant à des édifices maintenant disparus, sont clairement antérieurs à la construction du cloître. À Cavaillon, les bâtiments capitulaires du XII<sup>e</sup> siècle s'ordonnaient par rapport aux deux églises du groupe épiscopal, la cathédrale et, au sud, la nef de Saint-Pierre. Entre les deux, une cour était limitée à l'ouest par un mur, à l'est par des bâtiments. Une amorce de cloître a existé si l'on considère la présence d'une galerie nord-sud destinée à relier les deux églises et voûtée d'un berceau situé plus bas que celui du cloître actuel, galerie

<sup>24</sup> Jean-Maurice ROUQUETTE, *Provence romane. La Provence rhodanienne*, La Pierre-qui-Vire, 1974, p. 154.

supportant le prolongement des deux bâtiments voisins. Plus au nord, à angle droit avec ce passage, un autre passage voûté, plus court, conduisait à l'extérieur des bâtiments canoniaux<sup>25</sup>. A Fréjus, Paul-Albert Février estimait que le bâtiment qui borde la galerie nord du portique est antérieur à la construction du cloître.

Nous avons vu qu'une fonction primordiale du cloître était de symboliser la vie commune, même si, dans la plupart des cas, celle-ci était dans la réalité réduite à peu de chose. Sauf dans le cas des communautés régulières, il n'était plus un lien essentiel entre les bâtiments canoniaux essentiels, parcouru aux différentes heures de la journée.

Sur des utilisations autres, liturgiques notamment, nous sommes peu renseignés pour la Provence. Nous savons qu'en d'autres lieux on y pratiquait la cérémonie du *mandatum* le Jeudi Saint, on y enseignait aussi<sup>26</sup>. Les documents provençaux nous font cependant bien connaître un usage étranger au monde spirituel : l'établissement d'actes relatifs à l'administration temporelle, ce qui entraînait l'irruption en ce lieu de personnes étrangères à la communauté : nous en avons des exemples pour Aix, Avignon, Carpentras, Vaison. À Aix, c'est dans le cloître qu'une transaction relative à des limites de possessions a été passée en 1193 en présence de l'abbé de Silvacane, de divers *milités* et surtout d'Alphonse, roi d'Aragon et de son fils Alphonse, comte de Provence<sup>27</sup>.

L'utilisation du cloître comme espace funéraire est quasiment la règle. À Arles, si l'on s'en tient aux épitaphes conservées, les galeries semblent avoir été réservées aux dignitaires et aux officiers du chapitre ; les simples chanoines étaient peut-être inhumés dans le préau. Pour Carpentras, le consul Antoine Barbier notait, en 1649, que le cloître contenait des sépultures de nobles du XIV<sup>e</sup> siècle et que l'endroit avait été ensuite « laissé pour les pauvres »<sup>28</sup>. Proche de la Provence, le cloître de Mende accueillait des sépultures au moins depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, essentiellement des nobles et des ecclésiastiques<sup>29</sup>. Par exception, la fouille menée à Aix a montré que ce cloître était dépourvu de sépultures.

#### LES BÂTIMENTS CANONIAUX

Puisque l'apparition du cloître est tardive pour les cathédrales provençales, la première question relative à la disposition des bâtiments du chapitre est celle qui concerne leur implantation avant l'existence d'un cloître.

25. Ces renseignements sont dus à une étude préliminaire à une restauration effectuée par Rollins Guild.

26. Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales...*, *op. cit.*, p. 159-160.

27. Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales...*, *op. cit.*, p. 160-161.

28. Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales...*, *op. cit.*, p. 288.

29. Philippe MAURICE, *Fasti ecclesiae gallicanae...*, *op. cit.*, p. 19.



La documentation textuelle nous est de peu de secours. Elle nous permet seulement d'envisager l'existence d'une « maison commune » ou d'une « chanoinie » dont la réalité matérielle reste le plus souvent difficile à saisir. Une « maison commune » est connue à Apt vers 1064. En 1017, les chanoines d'Avignon vivaient *in communi domo*, édifice encore cité sous ce nom en 1033; il apparaît, d'après ces textes, qu'elle abritait dortoir et réfectoire; on peut penser qu'il s'agissait du bâtiment implanté plus tard au sud du cloître roman et reconstruit en 1215 car jugé alors trop vétuste<sup>30</sup>.

La réalité matérielle d'une « maison commune » a pu être précisée pour Aix grâce à l'étude pionnière menée par Rollins Guild<sup>31</sup> (fig. 5). Il s'agit très probablement de l'édifice situé à l'est du cloître roman, bâtiment construit en moellons, long de 22 m et large de 8 m, comprenant une salle en rez-de-

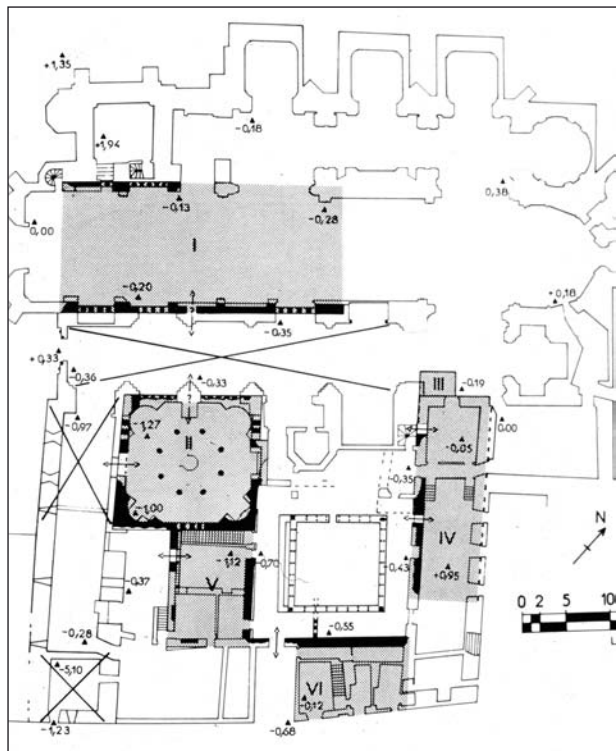


Fig. 5: Aix-en-Provence. Plan des bâtiments canoniaux au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. I: cathédrale; II: baptistère; III: Sainte-Chapelle; IV-V-VI: édifices canoniaux. (R. Guild, *La cathédrale d'Aix-en-Provence*, op. cit.).

30. Yves ESQUIEU, « Les constructions canoniales des chapitres cathédraux du Sillon rhodanien et du littoral méditerranéen du temps de la réforme grégorienne », dans *Le monde des chanoines (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)*, *Cahiers de Fanjeaux*, 24, 1989, p. 157.

31. Rollins GUILD, *La cathédrale d'Aix-en-Provence...*, op. cit., p. 126-141, 145-147, 159-160.

chaussée voûtée et haute de 5,50 m et un étage presque totalement refait à l'époque moderne. Au premier niveau, le mur ouest était percé en son milieu d'une porte couverte d'un arc en plein cintre reposant sur des piédroits dont l'un est un haut monolithe. Il existait une seconde porte plus au nord, avec un gros linteau monolithe en remploi. On peut penser que ce bâtiment abritait dortoir et réfectoire et que sa construction, liée aux entreprises monumentales du prévôt Benoît, est à mettre en relation avec l'installation de chanoines réformés auprès de l'oratoire Saint-Sauveur justement contigu. Rollins Guild date de la même époque un petit bâtiment, lui aussi en moellons, situé plus à l'ouest, au-delà de la cour correspondant au cloître roman. Son accès se faisait non pas sur la cour mais à l'ouest, par une large porte cochère au fort linteau monolithe surmonté d'un arc en plein cintre avec tympan appareillé. Un mur fermait la cour au sud.

Nous avons vu qu'à Vaison les murs est et nord du cloître, bâtis en moellons, appartenaient à des édifices, maintenant détruits, antérieurs à l'érection du portique. On pénétrait dans celui du nord par deux portes, rapprochées, coiffées d'arcs en plein cintre, dépourvus de moulure. L'entrée du bâtiment oriental est plus monumentale, comparable à celle du bâtiment ouest d'Aix citée plus haut (fig. 6). Large de 1,58 m, elle est surmontée d'un linteau fait de trois pierres appareillées en crochets et d'un tympan appareillé sous un arc surbaissé. La pierre médiane du linteau est gravée d'une curieuse tête avec

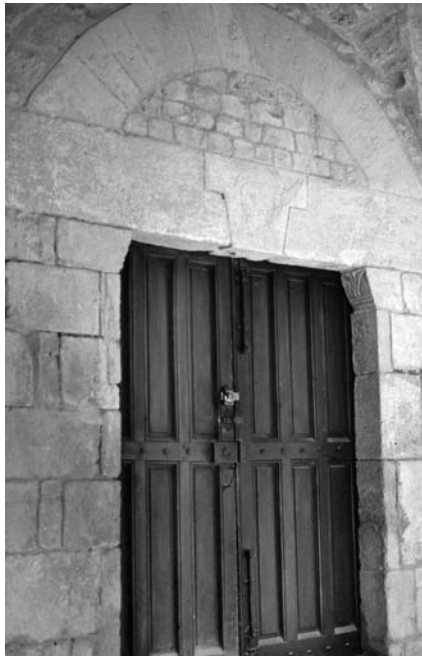


Fig. 6: Vaison-la-Romaine. Porte de la maison commune (Cl. Y. Esquieu).

moustache et barbe à la gauloise, encadrée de deux cornes. De part et d'autre de cette entrée, s'ouvraient deux fenêtres à simple ébrasement, condamnées plus tard par la voûte du cloître. La qualité de ce bâtiment nous pousse à y localiser la maison commune, l'autre édifice pouvant correspondre à un espace de réserves ou d'activités annexes.

La diversité des solutions adoptées autour des cloîtres nous éloigne des schémas répétitifs dont nous avons l'habitude pour les ensembles monastiques. Le schéma monastique se retrouve de façon assez exceptionnelle à Viviers où le réfectoire se trouve le long de l'aile du cloître opposée à la cathédrale, la salle capitulaire dans l'aile prolongeant le transept. Le réfectoire figure habituellement sur l'un des côtés du cloître mais de façon variée. On le trouve le long de la galerie nord à Fréjus. À Arles, il se trouve le long de la galerie ouest, de plain-pied avec le cloître alors que la dénivellation du terrain crée par-dessous un étage de soubassement ouvert vers l'ouest. Henry Révoil nous a transmis les images de décors peints aujourd'hui disparus. Le réfectoire de Carpentras était aussi implanté à l'ouest du cloître. À Aix, il se trouve aussi du côté ouest, dans le prolongement de la façade de la nef romane, mais séparé du cloître par une cour et un autre bâtiment plus ancien dont il a été question plus haut. C'est une salle voûtée, avec par-dessous un niveau de cellier, au-dessus un grenier, selon un schéma que l'on retrouve en d'autres régions, aux cathédrales de Meaux et de Noyon. La façade, le long de l'axe majeur de circulation nord-sud de la ville est particulièrement monumentalisée par l'usage d'un grand appareil à bossage. Le réfectoire de Cavaillon se trouvait à l'étage du bâtiment est du cloître et se prolongeait au-dessus de la galerie qui avait pris le relais du passage nord-sud primitif, reliant les deux églises du groupe cathédral.

Le dortoir n'existe que là où les chanoines mènent réellement une vie régulière, comme à Arles où il se trouvait le long de l'aile est, à Avignon où il était au sud du cloître.

La salle du chapitre se trouve, à Arles, le long de la galerie nord (fig. 2). On n'en voit plus à Aix et les documents n'en font pas mention; on peut supposer qu'il en existait une avant le XIV<sup>e</sup> siècle et qu'elle se trouvait, comme à Arles, au nord du cloître, entre celui-ci et la cathédrale, là où il y a un vide constructif aujourd'hui; sa destruction a pu être liée à la création d'une chapelle latérale gothique au sud de la nef romane. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les réunions capitulaires se tenaient dans le réfectoire. À Cavaillon, une petite salle située au-dessus d'un passage est-ouest aménagé contre le mur sud de la cathédrale, a pu servir de salle capitulaire mais ce n'est qu'une hypothèse. L'existence d'une salle capitulaire n'a sans doute pas été la règle puisqu'on trouve mention des assemblées en d'autres locaux. Des réunions du chapitre de Marseille ont eu lieu dans la salle du palais épiscopal en 1259, dans le chœur de la cathédrale en 1267, dans la maison du prévôt aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, soit dans la « salle supérieure », soit dans la « salle inférieure ». Mais une salle du chapitre nous apparaît « nouvellement construite » en 1435 Les réunions capitulaires d'Apt

sont mentionnées dans la chambre du prévôt en 1277, dans la sacristie en 1303, dans l'évêché en 1307<sup>32</sup>.

Une particularité des bâtiments claustraux canoniaux est de localiser fréquemment autour du cloître des demeures canoniales. Celle du seul prévôt parfois: à Aix et à Fréjus. A Carpentras, ce sont celles du prévôt, du capiscol, du sacriste et du plus ancien chanoine (fig. 3). Une particularité de la demeure du prévôt peut être de contrôler l'accès au cloître ou à l'enclos canonial réduit, comme on le voit à Fréjus (fig. 7), Aix et Arles. Elle peut aussi intégrer, au rez-de-chaussée, le grenier et les réserves du chapitre comme à Aix et Cavaillon.



Fig. 7: Fréjus. Bâtiment à l'ouest du cloître (Cl. Y. Esquieu).

## CONCLUSION

Ce que nous connaissons des quartiers canoniaux de Provence montre que dans cette région comme ailleurs a régné la plus grande diversité tant dans la présence ou non d'une clôture, dans sa forme, dans la présence et la localisation d'un cloître, l'organisation des bâtiments communs du chapitre. L'implantation autour du cloître de maisons canoniales à Carpentras me semble un caractère plus original. L'apparition tardive du cloître comme complément monumental facultatif de la cathédrale semble un trait général à la région, sans que cela constitue forcément un trait original par rapport au reste de la France. Cet état de la question montre que, pour bien des sièges provençaux, l'environnement monumental du milieu canonial reste à étudier

Yves ESQUIEU

32. Yves ESQUIEU, *Autour de nos cathédrales...*, *op. cit.*, p. 191.



## RÉSUMÉ

Une règle majeure régissant la vie canoniale au Moyen Age est celle de la clôture. Aux portes de la Provence, le quartier de la cathédrale de Viviers est le seul de la France à avoir conservé l'intégralité de sa clôture. Les quartiers canoniaux d'Apt et Arles ont connu aussi une clôture englobant la totalité des constructions canoniales. Mais à Aix, Carpentras, Fréjus, Vaison, ce sont seulement les bâtiments canoniaux essentiels qui ont été regroupés auprès de la cathédrale.

Plusieurs cloîtres romans ont été conservés en Provence auprès des cathédrales. Mais le cloître, symbole de la vie commune, y est apparu tardivement, guère avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Il s'est fréquemment installé (à Aix, Arles, Cavaillon, Vaison) à l'emplacement d'une cour préexistante autour de laquelle s'étaient déjà organisés les édifices communs du chapitre, constituant ce que des textes appelaient la « maison commune ». La réalité monumentale de cette maison commune a notamment été mise en évidence à Aix.

## ABSTRACT

One of the main rules about canon life in the Middle Ages is enclosure

At the gateway of Provence, the area near the Viviers cathedral is the only one in the whole of France where the enclosure has been wholly preserved. In the canon quarters in Apt and Arles, an enclosure including all the canon buildings is to be found. But in Aix, Carpentras, Fréjus, Vaison, only the main buildings necessary to canon life are gathered around the cathedral.

Several Romanesque cloisters have been preserved near cathedrals in Provence. But cloisters, symbols of communal life appeared later, just before the end of the XII<sup>th</sup> century. They were often built (in Aix, Arles, Cavaillon, Vaison) where there had been a courtyard, around which the communal buildings of the Chapter Hall had already found their way, constituting what some written sources call the "communal house". The physical reality of this communal house has actually been brought to light in Aix.

